

Suppression du concordat d'Alsace-Moselle, au nom de la laïcité.

Dans son programme, le candidat propose aussi la suppression du concordat d'Alsace-Moselle. La mesure, qui figurait déjà à son programme en 2012 est reprise dans son projet 2017, détaillé sur le site internet avenircommun.fr. Dans le livret thématique n°3, consacré à la laïcité, "pilier de la République une et indivisible", un paragraphe est consacré au refus des régimes dérogatoires. Le candidat de la gauche de la gauche est le seul pour l'instant à défendre la suppression du concordat d'Alsace et de Moselle. A droite, Marine Le Pen a toujours défendu le droit local tout comme Les Républicains (ex-UMP). En 2012, Nicolas Sarkozy souhaitait conserver le concordat tout comme François Hollande. Emmanuel Macron ou encore Benoit Hamon ne se sont pas encore exprimés sur la question.

«La laïcité est la condition de la liberté de conscience de chacun, de l'égalité et de la fraternité entre tous les citoyens. [...] Nous proposons [...] d'étendre le bénéfice de la loi de 1905 à tout le territoire de la République (abroger le Concordat d'Alsace-Moselle et les divers statuts spécifiques en vigueur dans les Outre-mer).» peut-on lire dans le programme de Jean-Luc Mélenchon publié sur son site internet. .